



Ville de Cerny

Essonne

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 5 janvier 2006

L'an deux mille six, le jeudi 5 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 23 décembre 2005.

Étaient présents : M. LEFORT - M. PLUYAUD - Mme FILIPPI - M. MALEINE - Mme DENOYER - Mme DEFFAIN - M. BEIRENS - Mme ROUSSEL - M. COMBETTE - M. HERMANS - M. MITTELETTE - M. LAUNAY - M. SEGALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M. BON représenté par M. BEIRENS

Absents : Mme CHAUMETTE - M. BERTHELOT - M. MARTINEZ - M. BRIAND-MOMPLAISIR

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Jacques MITTELETTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En premier lieu, le Maire informe les conseillers de la démission de Monsieur Martial DAMIOT reçue par lettre en date du 19 décembre 2005. Conformément à l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission devient définitive dès sa réception par le maire.

* * * * *

L'ordre du jour appelle les affaires suivantes :

- 1 – Attribution du Marché : Pôle administratif
- 2 – Attribution du Marché : Tennis club
- 3 – Questions diverses

N° 2006 / I / 1 – Attribution du marché : « Pôle administratif »

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD , maire adjoint, fait connaître que la commission d'appel d'offres avait pour objet l'attribution du marché de travaux « du pôle administratif », après une procédure de marché négocié.

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD expose les raisons du choix de la commission d'appel d'offres lors de la réunion du 14 juin 2005 pour l'attribution du marché en 5 lots.

Lot 1 Gros oeuvre : Après examen par la commission, l'offre de prix de l'entreprise E.C.B. a été retenue pour un montant de 262 341.38 HT €soit 313 760.29 €TTC.

Lot 7 Faux plafonds : Après examen par la commission, l'offre de prix de l'entreprise SERTAC a été retenue pour un montant de 15 068.93 HT €soit 18 022.44 €TTC.

Lot 11 Electricité : Après examen par la commission, l'offre de prix de l'entreprise NRJ a été retenue pour un montant de 83 081.50 HT €soit 99 365.47 €TTC.

Lot 12 Plomberie : Après examen par la commission, l'offre de prix de l'entreprise BMR. a été retenue pour un montant de 16 800.00 HT €soit 20 092.80 €TTC.

Lot 13 Chauffage ventilation : Après examen par la commission, l'offre de prix de l'entreprise BMR. a été retenue pour un montant de 77 200 HT €soit 92 331.20 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces du marché, en particulier l'acte d'engagement correspondant, **et après en avoir délibéré**,

Autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux «Pôle administratif » ainsi que toutes pièces consécutives :

- **Lot 1 Gros oeuvre** : avec l'entreprise E.C.B. pour un montant de 262 341.38 HT € soit 313 760.29 €TTC,

- **Lot 7 Faux plafonds** : avec l'entreprise SERTAC pour un montant de 15 068.93 HT € soit 18 022.44 €TTC,

- **Lot 11 Electricité** : avec l'entreprise NRJ pour un montant de 83 081.50 HT €soit 99 365.47 €TTC,

- **Lot 12 Plomberie** : avec l'entreprise BMR. pour un montant de 16 800.00 HT €soit 20 092.80 €TTC,

- **Lot 13 Chauffage ventilation** : avec l'entreprise BMR. pour un montant de 77 200 HT € soit 92 331.20 €TTC.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2006 / I / 2 – Attribution du marché : « Réalisation d'un court de tennis »

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD, maire adjoint, fait connaître que la commission d'appel d'offres avait pour objet l'attribution du marché de travaux « réalisation d'un court de tennis », après une procédure de marché adapté

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD expose les raisons du choix de la commission lors de sa réunion du 22 décembre 2005 pour l'attribution du marché.

Après examen par la commission, l'offre de prix de la société BECKER a été retenue pour un montant de 31 258.94 HT €soit 37 385.69 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces du marché, en particulier l'acte d'engagement correspondant, et **après en avoir délibéré**,

Accepte la proposition de la société BECKER pour un montant de **31 258.94 H.T. €soit 37 385.69 €TTC.**

Autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux «Réalisation d'un court de tennis » ainsi que toutes pièces consécutives.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

* * * * *

Le Maire, soussigné, constate que le compte rendu sommaire de la séance en date du 5 janvier deux mille six, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 10 janvier deux mille six conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Marie-Claire GRZESKOWIAK